



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU
CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE LUNDI 29 JANVIER 2024
À 19H30 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Monsieur le maire François Veilleux ;
Madame la conseillère Nicole Jacques ;
Messieurs les conseillers Jérôme Pomerleau, Kevin Pomerleau, Patrick Mathieu et
Vincent Roy.

Sont également présents :

Serge Vallée, directeur général et Me Sandra Bernard, greffière.

Le conseil siège avec le quorum sous la présidence du maire, François Veilleux.

Ordre du jour de la rencontre

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. GREFFE
 - 3.1 Adoption du règlement numéro 2024-511 décrétant les modalités d'exercice du droit de préemption de la Ville de Beauceville – avec modifications
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Offre d'achat et/ou mandat de négociation d'un immeuble
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur François Veilleux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-2024-01-8022 IL est proposé par Nicole Jacques appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

3. GREFFE

**3.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-511 DÉCRÉTANT LES
MODALITÉS D'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION DE LA VILLE DE
BEAUCEVILLE – AVEC MODIFICATIONS**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement numéro 2024-511 décrétant les modalités d'exercice du droit de préemption de la ville de Beauceville a été donné le 15 janvier 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de ce même règlement 2024-511 a été déposé le 15 janvier 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'une modification a été faite au projet, soit l'ajout d'une annexe afin qu'un propriétaire assujéti au droit de préemption puisse déclarer qu'il a reçu une offre d'achat inconditionnelle et que cette annexe ne change en rien l'objet du règlement visé et le retrait d'espaces superflus ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a obtenu une copie du règlement et de sa modification avant les présentes et a pu émettre ses commentaires à ce sujet ;

R-2024-01-8023 IL est proposé par Kevin Pomerleau appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville de Beauceville adopte le règlement numéro 2024-511 décrétant les modalités d'exercice du droit de préemption de la ville de Beauceville, tel que modifié ;





QUE le règlement numéro 2024-511 décrétant les modalités d'exercice du droit de préemption de la ville de Beauceville entrera en vigueur conformément à la loi.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 OFFRE D'ACHAT ET/OU MANDAT DE NÉGOCIATION D'UN IMMEUBLE

CONSIDÉRANT QU'une opportunité a été présentée aux conseillers de la Ville de Beauceville pour l'acquisition d'un immeuble devant demeurer confidentielle ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite négocier avec lui et possiblement déposer une offre au propriétaire actuel et de négocier avec lui ;

CONSIDÉRANT QUE les circonstances, tant que l'offre ne sera pas acceptée, demandent que les négociations demeurent confidentielles et les conditions de l'offre également ;

CONSIDÉRANT QUE les conditions demandées par la Ville demeureront confidentielles tant qu'elles ne seront pas acceptées ;

R-2024-01-8024 IL est proposé par Patrick Mathieu appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville mandate Serge Vallée, directeur général, afin de négocier l'achat d'un immeuble, décrit au comité de travail, avec les conditions discutées en comité de travail, avec le propriétaire actuel de l'immeuble ou son représentant autorisé, sous réserve de l'approbation ultérieure de l'offre par le conseil municipal ;

QUE, si les conditions prévues par le conseil sont rencontrées, Serge Vallée, directeur général, puisse signer ladite offre d'achat sur l'immeuble visé, aux conditions autorisées par le conseil et ensuite soumettre cette offre à l'approbation du conseil par résolution.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-2023-03-8025 IL est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Fin de la séance : 19h36

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

SANDRA BERNARD, greffière

